



Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN MELUN VAL DE SEINE - 2021

Le bilan de la qualité de l'air dans le territoire de Melun Val de Seine

Les niveaux de pollution enregistrés en 2021 sont en baisse par rapport à l'année 2019 même s'ils ont augmenté par rapport à l'année 2020 sur l'ensemble des stations de mesure. Ce constat est essentiellement lié à une reprise d'activités en 2021, sans qu'elles ne soient revenues à la normale, ainsi qu'à la poursuite de la baisse tendancielle des émissions du secteur résidentiel et du trafic routier et à des conditions météorologiques dispersives avec des températures globalement clémentes en période hivernale, qui ont limité les émissions du chauffage résidentiel.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.asso.fr/bilan/2022/bilan-2021-de-la-qualite-de-lair>.

Polluants réglementés

NO₂ : Dioxyde d'Azote

PM_{2.5} : Particules inférieures à 2.5 µm

PM₁₀ : Particules inférieures à 10 µm

O₃ : Ozone

Benz : Benzène

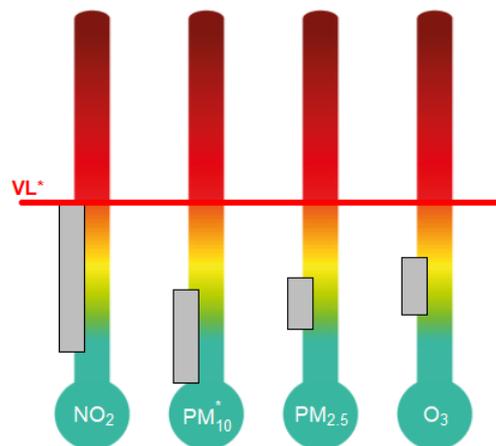
BaP : Benzo(a)pyrène

ML : Métaux lourds

CO : Monoxyde de carbone

SO₂ : Dioxyde de soufre

L'année 2020 avait été une année très particulière, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des mesures gouvernementales adoptées pour y faire face. Ces différentes mesures avaient entraîné une réduction importante des émissions de polluants, notamment celles issues du trafic routier et aérien, et tout particulièrement pendant le confinement strict du printemps. La baisse de la pollution constatée en 2020 était liée à différents paramètres : à la fois une baisse tendancielle du fait des mesures de réduction de la pollution engagées tant localement qu'au niveau national et européen, à laquelle s'ajoutait un impact conjoncturel des mesures de restrictions de certaines activités mises en place à cause de la pandémie, et un rôle plus dispersif de la météo.



Le rectangle vertical gris représente la gamme de concentration dans le territoire

*La ligne rouge représente le seuil de la valeur limite (VL) (ou de la valeur cible (VC) pour les polluants ne disposant pas de VL (O₃).

Pour les PM₁₀, les niveaux indiqués concernent la valeur limite journalière.

Polluants problématiques



En 2021, la valeur limite annuelle en NO₂ est très ponctuellement dépassée à proximité des axes routiers. En 2021, moins de 1000 habitants de Melun Val-de-Seine sont concernés par ce dépassement. Les recommandations de l'OMS sont dépassées, comme sur la quasi-totalité de l'Île-de-France.

Pour les particules PM₁₀, les valeurs limites ainsi que l'objectif de qualité sont respectés dans le territoire. Cependant, les recommandations de l'OMS sont dépassées. Ce dépassement concerne plus des deux-tiers des franciliens.

Pour les particules PM_{2.5}, la valeur limite annuelle est respectée sur l'ensemble du territoire de Melun Val-de-Seine. En 2021, le territoire est concerné par un dépassement de l'objectif de qualité. Les recommandations annuelles et journalières de l'OMS sont également dépassées, comme dans toute l'Île-de-France.

Les niveaux d'ozone (O₃) respectent la valeur cible pour la protection de la santé mais dépassent les objectifs de qualité, notamment du fait d'un été particulièrement maussade ayant limité la formation de l'ozone. En revanche, ils dépassent les objectifs de qualité. Ces dépassements sont généralisés à l'ensemble de la région.

Dioxyde d'azote



Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment le trafic routier. Les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (NOx) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire.

Il est également produit dans l'atmosphère à partir des émissions de monoxyde d'azote (NO), sous l'effet de leur transformation chimique en NO₂ (polluant « secondaire »). Les processus de formation du NO₂ sont étroitement liés à la présence d'ozone et d'autres oxydants dans l'air.



Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO₂. Une diminution de la fonction pulmonaire est également associée aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. À des concentrations dépassant 200 µg/m³, sur de courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.



ENVIRONNEMENT

Ce gaz participe au phénomène des pluies acides, qui appauvrissent les milieux naturels et contribue à la formation de l'ozone troposphérique. Les NOx sont des précurseurs de l'ozone et participent à la chimie des particules.



TENDANCES * Île-de-France



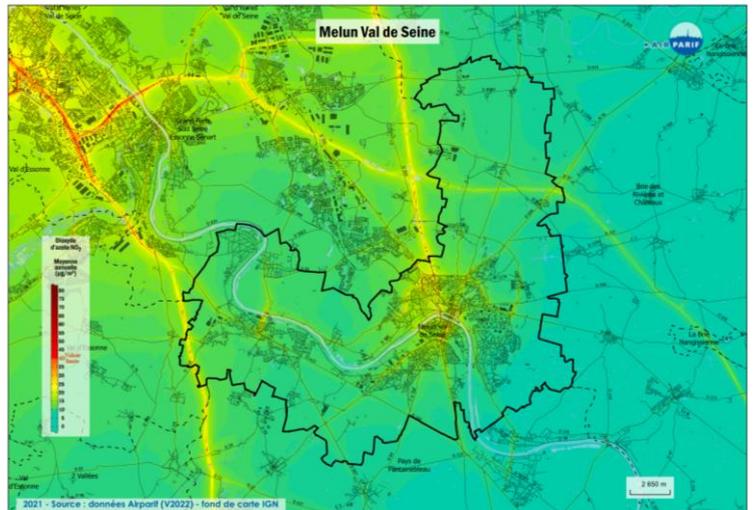
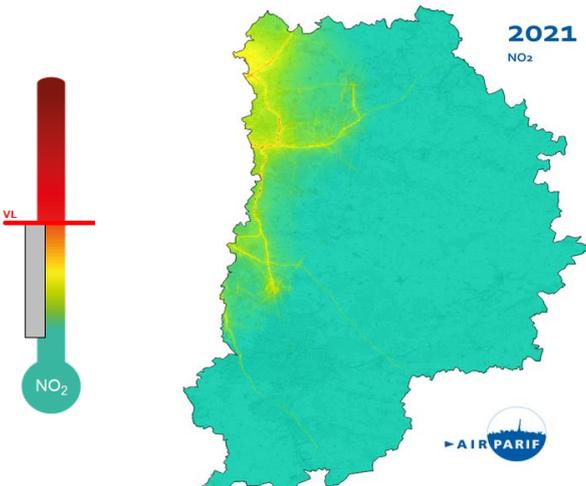
* Tendance sur 10 ans



NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS

Valeur limite horaire	Valeur limite annuelle	Objectif de qualité	Recommandations OMS	
200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an	40 µg/m ³ en moyenne annuelle	40 µg/m ³ en moyenne annuelle	25 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	10 µg/m ³ en moyenne annuelle
Respectée	Dépassement peu probable	Dépassement peu probable	Dépassées	

Dans le territoire de Melun Val de Seine, les concentrations de fond sont assez homogènes, elles varient de 9 à 17 µg/m³. **Les concentrations les plus élevées sont relevées sur la commune de Melun et au voisinage des principaux axes routiers, notamment des routes départementales du territoire.** La moyenne annuelle relevée sur la station de fond de Melun (15 µg/m³) est inférieure à la moyenne de l'ensemble des stations de l'agglomération parisienne (22 µg/m³). A l'échelle de la Seine-et-Marne, les niveaux maximum de concentration sont relevés principalement au nord-ouest du département, en raison de la densité d'urbanisation et d'émissions à proximité de la petite couronne.

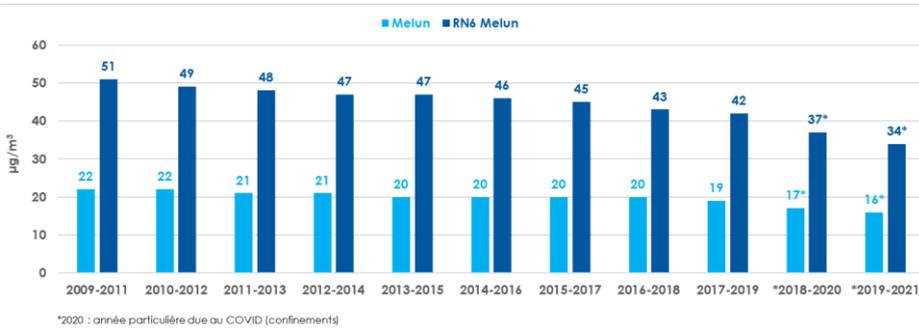


Concentration moyenne annuelle en NO₂ dans la Seine-et-Marne et dans le territoire de Melun Val-de-Seine en 2021

La valeur limite annuelle en NO₂ est très ponctuellement dépassée aux abords des axes routiers importants du territoire. En 2021, moins de 1000 habitants de Melun Val-de-Seine sont concernés par ce dépassement. Les recommandations de l'OMS sont dépassées sur l'ensemble du territoire comme sur la quasi-totalité de l'Île-de-France.

Évolution en moyenne annuelle

Sur le moyen terme, les concentrations en dioxyde d'azote montrent une tendance à la baisse. Comme illustré avec les résultats de la station de Melun, **les niveaux de NO₂ en fond montrent une baisse régulière dans le territoire de Melun Val de Seine. Entre 2011 et 2021, les niveaux moyens annuels ont enregistré une baisse de près de 30 % sur ce site de fond du territoire. La baisse est également visible sur le site trafic RN6 Melun entre 2009-2011 et 2019-2021, qui enregistre une diminution de près de 35 %.** L'année 2021 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse. L'accélération de la diminution des niveaux sur les deux dernières années est liée à deux hivers consécutifs peu rigoureux et marqués par des conditions météorologiques plutôt favorables à la dispersion des polluants.



Ces diminutions s'expliquent par les améliorations technologiques sur les différentes sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie).

Une diminution de plus de 35 % des émissions d'oxydes d'azote entre 2005 et 2018 est à noter dans le territoire de Melun Val-de-Seine. Le trafic routier est un fort contributeur aux baisses d'émission (renouvellement du parc technologique).

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂ en fond et en trafic dans le territoire de Melun Val-de-Seine (station de fond Melun et station trafic RN6 Melun)

Particules <10 µm



Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les particules PM₁₀ ont un diamètre inférieur à 10 µm. Les sources de particules sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier, les chantiers et l'agriculture. Elles peuvent également être d'origine naturelle. Les sources de particules sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, transport à travers l'Europe, ou encore remise en suspension des poussières déposées au sol.



SANTÉ

Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des **maladies cardiovasculaires et respiratoires**, ainsi que des **cancers pulmonaires**. Voir rapport de l'Anses - *Particules de l'air ambiant extérieur - Effets sanitaires des particules de l'air ambiant extérieur selon les composés, les sources et la granulométrie*.



ENVIRONNEMENT

Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



TENDANCES * Île-de-France



* Tendence sur 10 ans



NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS

Valeur limite annuelle

40 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Valeur limite journalière

50 µg/m³
en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an

Respectée

Objectif de qualité

30 µg/m³
en moyenne annuelle

Respecté

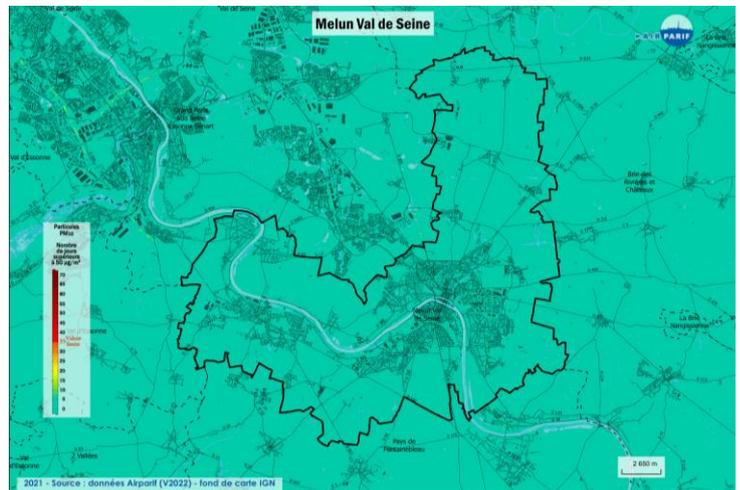
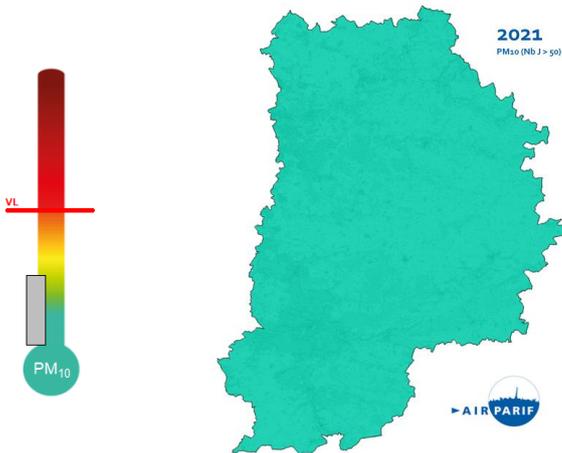
Recommandations OMS

45 µg/m³
en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

15 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassées

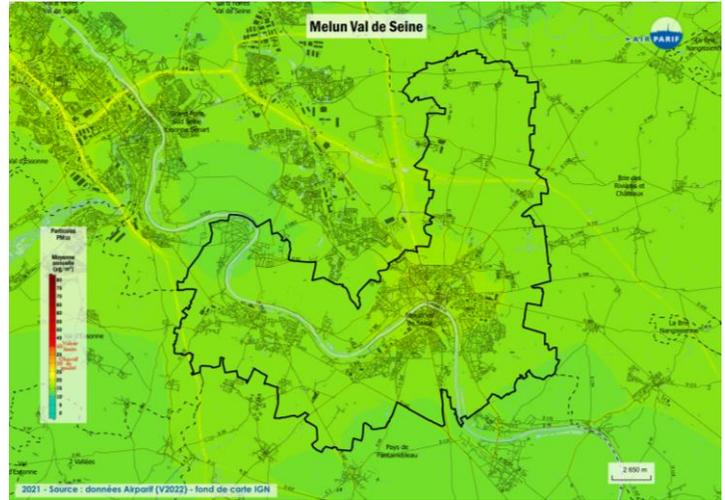
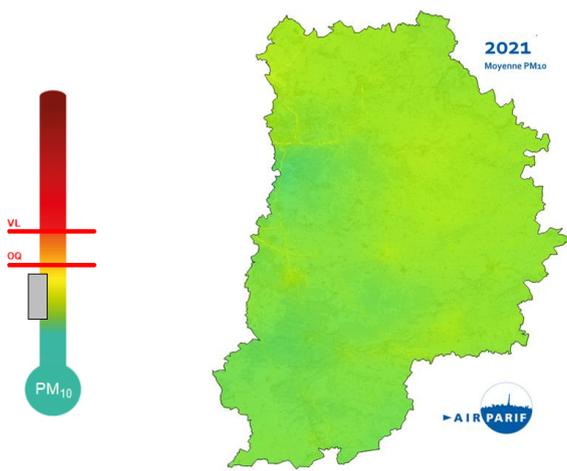
Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m³ maximum)



Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m³ en PM₁₀ dans la Seine-et-Marne et dans le territoire de Melun Val de Seine en 2021

La valeur limite journalière est largement respectée sur l'ensemble du territoire de Melun Val-de-Seine en 2021. En situation de fond, le nombre de dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³ est compris entre 0 et 3 jours dans le territoire. **En revanche, la recommandation journalière de l'OMS est dépassée ; ce dépassement concerne environ 20 000 habitants du territoire Melun Val-de-Seine et les deux-tiers des franciliens.**

Valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne annuelle)

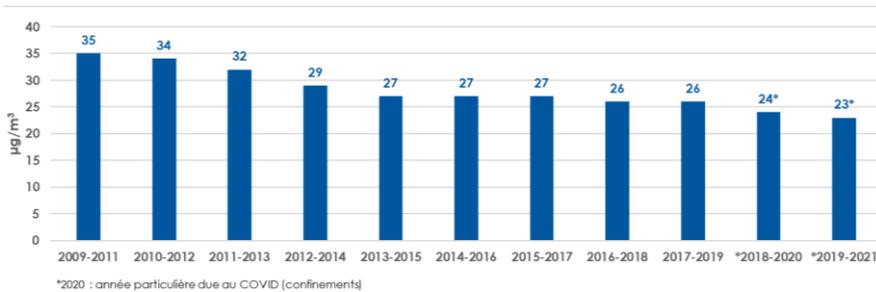


Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans la Seine-et-Marne et dans le territoire de Melun Val de Seine en 2021

En situation de fond (loin des axes routiers), les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ sont homogènes dans le territoire de Melun Val de Seine, elles varient de 14 à 16 µg/m³. Elles sont légèrement plus élevées aux abords des principaux axes de circulation (routes départementales). En 2021, **la valeur limite annuelle ainsi que de l'objectif de qualité en PM₁₀ sont respectés sur l'ensemble du territoire. En revanche, la recommandation annuelle de l'OMS est dépassée et concerne environ 60 000 habitants du territoire Melun Val-de-Seine.**

Évolution en moyenne annuelle

En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles et des évolutions météorologiques, les teneurs moyennes en PM₁₀ dans le territoire de Melun Val de Seine montrent une baisse lente mais progressive ces dernières années. Entre 2011 et 2021, **les niveaux moyens annuels ont enregistré une baisse de près de 40 % sur le site trafic du territoire, implanté le long de la RN6 à Melun.**



Évolution de la concentration moyenne 3 ans en PM₁₀ en trafic dans le territoire de Melun Val de Seine. (station de RN6 Melun)

Cette évolution des niveaux est à mettre en relation avec la **baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ dans le territoire de Melun Val-de-Seine**, estimée entre 2005 et 2018 à près de 40 % **pour le secteur résidentiel** et à près de 45 % **pour le transport routier**. Cette baisse est notamment liée aux améliorations technologiques des véhicules et des équipements de chauffage et à un moindre recours au chauffage au bois dans des foyers ouverts.

Particules <2,5 µm



Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les PM_{2,5} ont un diamètre inférieur à 2,5 µm. Les particules PM_{2,5} représentent la majorité des particules PM₁₀ ; en moyenne annuelle, elles représentent environ 60 à 70 % des PM₁₀. Tout comme les PM₁₀, les sources des PM_{2,5} sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules fines primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois) et le trafic routier. Les sources des PM_{2,5} sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, pouvant être transportées à travers l'Europe.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. Les particules fines peuvent véhiculer des substances toxiques capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires. Plusieurs études indiquent l'absence d'un seuil en dessous duquel personne ne serait affecté.



ENVIRONNEMENT

Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



TENDANCES *

Île-de-France



Loin du trafic



Le long du trafic

* Tendance sur 10 ans



NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS

Valeur limite annuelle

25 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Valeur cible

20 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Objectif de qualité

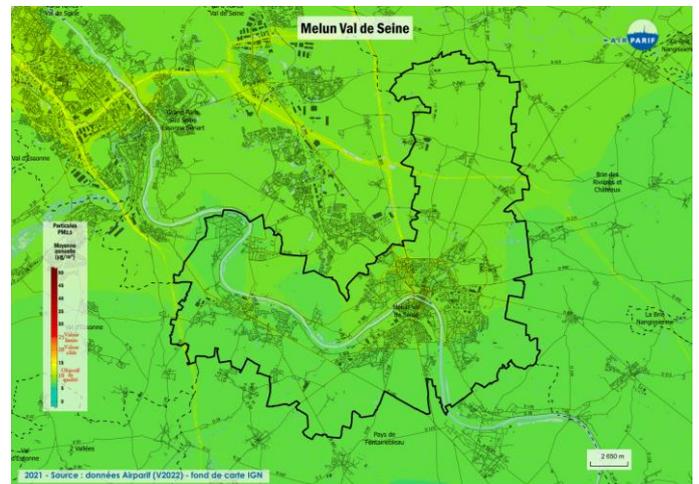
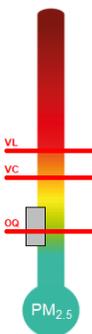
10 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassé

Recommandations OMS

15 µg/m³
en moyenne journalière
à ne pas dépasser plus
de 3 jours par an

Dépassées

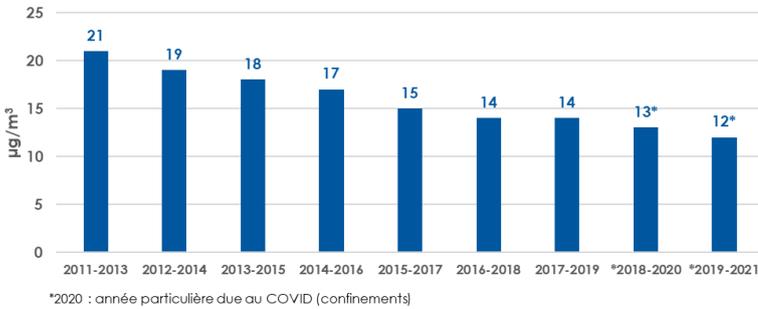


Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} dans la Seine-et-Marne et dans le territoire de Melun Val de Seine en 2021

Comme pour les PM₁₀, les concentrations sont globalement homogènes, de l'ordre de 9 µg/m³ en situation de fond. Les concentrations sont légèrement plus élevées aux abords des axes majeurs de circulation. **La valeur limite annuelle et la valeur cible sont respectées sur la totalité du territoire de Melun Val de Seine en 2021. Moins de 1 000 habitants du territoire de Melun Val-de-Seine sont concernés par un dépassement de l'objectif de qualité. Les recommandations annuelles et journalières de l'OMS sont dépassées sur la totalité du territoire de Melun Val de Seine, comme sur toute l'Île-de-France.**

Évolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM₁₀, les teneurs annuelles de particules PM_{2.5} fluctuent du fait des conditions météorologiques. En s'affranchissant des variations météorologiques, **les niveaux moyens annuels de PM_{2.5} ont baissé de 50 % entre 2011 et 2021 sur le site trafic RN6 Melun.**



Évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{2.5} sur le site trafic (station de RN6 Melun)

Cette baisse s'explique par **la diminution des particules primaires du secteur résidentiel** (près de 35 % entre 2005 et 2018) et **du transport routier** (près de 60 % entre 2005 et 2018) dans le territoire de Melun Val-de-Seine. La baisse des émissions PM_{2.5} est plus importante que pour les PM₁₀ car la majorité des PM_{2.5} sont émises à l'échappement. Les particules PM₁₀ comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

Ozone



L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il s'agit d'un **polluant secondaire**. Il est principalement **formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs »**, le dioxyde d'azote (NO₂) et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire (UV).



À des concentrations élevées, l'ozone provoque des problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et apparition de maladies respiratoires. Les derniers travaux montrent qu'à long terme, des liens sont observés avec la mortalité respiratoire et cardio-respiratoire, notamment pour des sujets prédisposés par des maladies chroniques (pulmonaires, cardiaques, diabète), avec l'asthme (incidence ou sévérité) et la croissance de la fonction pulmonaire chez les jeunes.



ENVIRONNEMENT

L'ozone a un effet néfaste sur la végétation, notamment la photosynthèse, qui conduit à une baisse de rendement des cultures. Il a une action **nécosante** sur les feuilles et dégrade les matériaux de construction. Il contribue également à l'effet de serre.



TENDANCES *



* Tendence sur 10 ans

NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS

Santé		Végétation		Recommandations OMS	
Valeur cible	Objectif de qualité Objectif à long terme	Valeur cible	Objectif de qualité Objectif à long terme	100 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	60 µg/m ³ en moyenne de la concentration moyenne en O ₃ max sur 8 heures et 6 mois consécutifs, avec la plus forte concentration en O ₃ des moyennes glissantes sur 6 mois
120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser + de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans	120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures	AOT40* = 18 000 µg/m ³ .h ⁻¹ en moyenne sur 5 ans	AOT40* = 6 000 µg/m ³ .h ⁻¹ sur une année	Respectée	Dépassé
	Dépassé	Respectée	Dépassé	Dépassées	

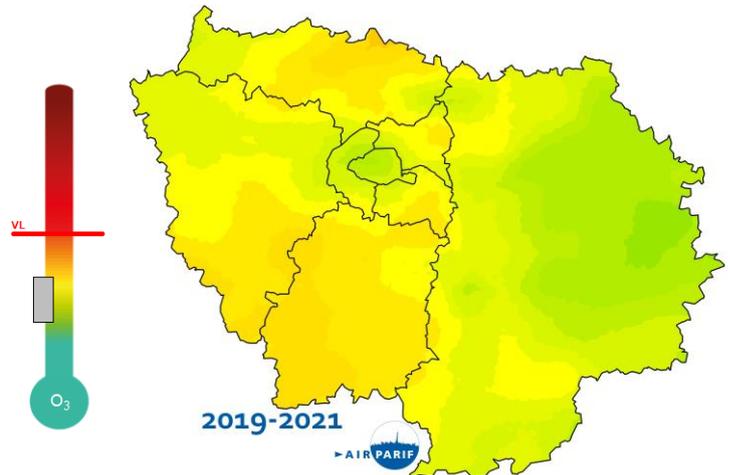
* pour « Accumulation Over Threshold », correspond à la somme des différences entre les mesures horaires d'ozone supérieures à 80 µg/m³ et la valeur de 80 µg/m³, relevées entre 9 et 21h légales, du 1^{er} mai au 31 juillet de l'année considérée

Les niveaux moyens d'ozone sont plus soutenus en zone rurale que dans l'agglomération bien que les précurseurs soient produits dans le cœur de l'agglomération. Pour bien illustrer ce comportement spatial, la carte annuelle d'ozone est présentée à l'échelle régionale.

En 2021, la période estivale plutôt maussade a limité la formation de l'ozone. **La valeur cible relative à la protection de la santé** (120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans) **est respectée sur la région francilienne sur la période 2019-2021**. Cette valeur cible était dépassée sur les périodes 2017-2019 et 2018-2020 du fait des étés intenses de 2018 à 2020.

L'objectif de qualité relatif à la protection de la santé (120 µg/m³ sur une période de 8 heures) **est dépassé chaque année en tout point de la région**.

Dans le territoire de Melun Val de Seine, en 2021, il a été dépassé au cours de 5 journées. C'est moins que les années précédentes où les conditions météorologiques estivales étaient plus intenses. Pour de plus amples informations sur les tendances, se reporter au Bilan régional de la qualité de l'air 2021 <https://www.airparif.asso.fr/bilan/2022/bilan-2021-de-la-qualite-de-lair>.



Situation de l'Ile-de-France au regard de la valeur cible en ozone pour la santé (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) – période 2019-2021

Polluants dont les niveaux respectent la réglementation

Benzène

Le Benzène n'est pas mesuré dans le territoire de Melun Val de Seine. La valeur limite européenne relative au benzène ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ainsi que l'objectif de qualité français ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sont respectés en 2021 sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Benzo(a)pyrène :

Le Benzo(a)pyrène n'est pas mesuré dans le territoire de Melun Val de Seine. Comme les années précédentes, les niveaux moyens annuels en Ile-de-France restent largement inférieurs à la valeur cible.

Métaux :

Les métaux ne sont pas mesurés dans le territoire de Melun Val de Seine. Les moyennes annuelles des 4 métaux mesurés (Pb, As, Cd, Ni) sur le site de Paris 18^{ème}, représentatifs des niveaux en Ile-de-France hors proximité immédiate d'installations industrielles générant des métaux, respectent largement les objectifs de qualité et les valeurs cibles.

CO et SO₂ :

Le CO et le SO₂ ne sont pas mesurés dans le territoire de Melun Val de Seine. Dans toute l'Île-de-France, les niveaux moyens de CO et de SO₂ sont très faibles et très inférieurs aux normes de qualité de l'air.

La réglementation française et européenne

Valeurs limites (VL)

Les valeurs limites, définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des **valeurs réglementaires contraignantes**. En cas de dépassement de la valeur limite, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite. La persistance d'un dépassement peut conduire à un contentieux avec l'Union Européenne.

Valeurs cibles (VC) et Objectifs de qualité (OQ)

Les valeurs cibles, définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elles se rapprochent dans l'esprit des **objectifs de qualité** français puisqu'il n'y a pas de contraintes contentieuses associées à ces valeurs mais des enjeux sanitaires avérés. En cas de dépassement de valeurs cibles, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur cible.

Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme concernent spécifiquement l'ozone. Ils sont définis par la **réglementation européenne**. Ils correspondent à un niveau à atteindre à long terme (> 10 ans), sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble. Comme pour les valeurs cibles, ces valeurs sont assimilables aux objectifs de qualité français.

Recommandations OMS

Les recommandations concernent des niveaux d'exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation. Elles sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques. Celles-ci ont été révisées en 2021.

Généralités sur la qualité de l'air

En termes de qualité de l'air, il faut **différencier les rejets de polluants à l'émission et les concentrations de polluant dans l'air ambiant**.

Les **émissions** de polluants correspondent aux quantités de **polluants directement rejetées dans l'atmosphère** par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (volcans, ou composés émis par la végétation et les sols) exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure. Une fois émises dans l'atmosphère, ces émissions vont se diluer.

Les concentrations caractérisent la quantité de polluants dans l'air que l'on respire, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Ces concentrations sont très dépendantes de la distance aux sources polluantes. Cette distance dite « distance d'influence » ou « d'impact » représente l'étendue du surcroît de la pollution atmosphérique observée sur une zone liée à une ou plusieurs sources d'émissions. **Elles sont également très influencées par les conditions météorologiques**, qui peuvent favoriser leur dispersion (vent, pluie...) ou au contraire induire une accumulation au niveau du sol, comme lors des épisodes de pollution. A quantité d'émissions équivalente, les concentrations dans l'air peuvent être donc être très différentes d'un jour à l'autre.



La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance

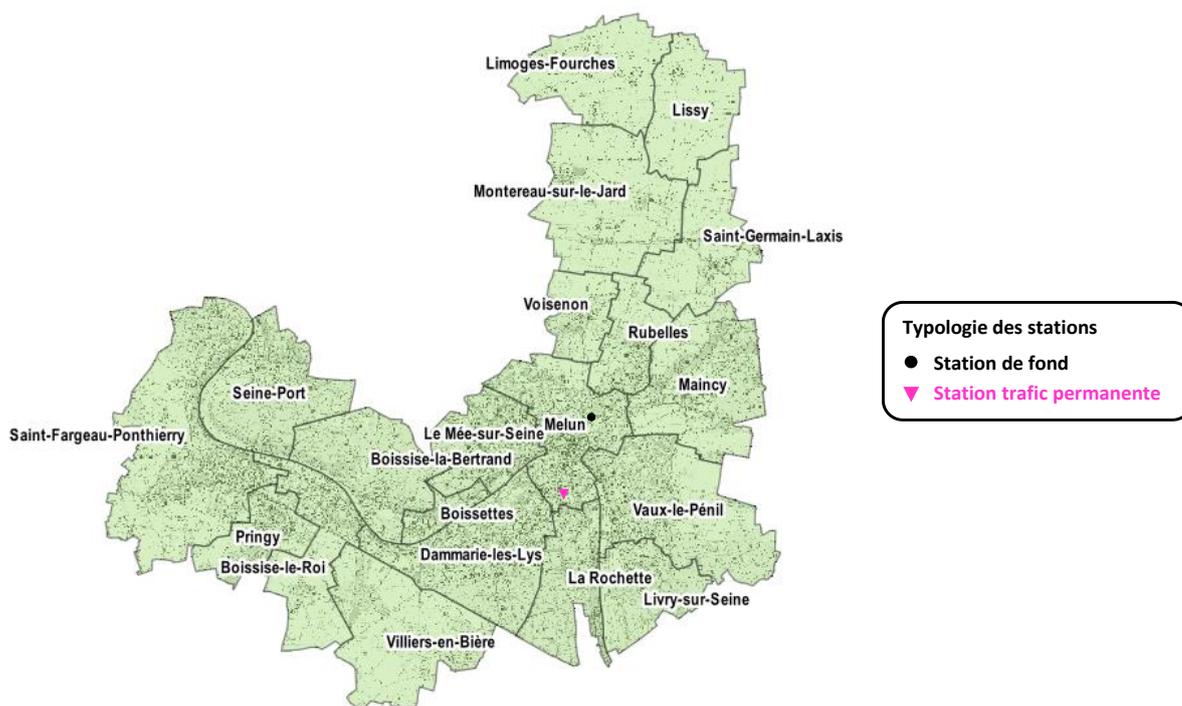
A l'aide des **mesures et d'outils de modélisation horaires**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale, permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles en différents points de la région.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée.

AIRPARIF - Surveillance de la Qualité de l'Air en Île-de-France

Etat du Réseau au 31/12/20 - Melun Val de seine (77)

Station permanente	Dép.	Site de mesure	Classification	Type de surveillance	Mesure permanente			
					Caractérisation des polluants gazeux		Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)	
					NOx	O3	PM2,5	PM10
MELUN	77	MELUN	PERIURBAINES (P)	Permanente	●	●		
RN6	77	RN6 Melun	TRAFIC (T)	Permanente	●		●	●



Liens pratiques

L'ensemble des données statistiques relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF

<https://data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/search?q=statistiques>

Le bilan des émissions de polluants atmosphérique en Île-de-France : <https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>

Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France : <https://www.airparif.fr/bilan/2022/bilan-2021-de-la-qualite-de-lair>

Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse : <https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>

Pour nous contacter

AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France

7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr